

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 003-3673/18/BM

■ **Déclinaison opérationnelle de la convention cadre "Métropole-CCIMP" : convention sur l'attractivité - Mission économique au Maroc à l'occasion du Salon Hub Africa - Approbation d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et la Ville de Marseille pour l'organisation de cette mission et versement d'une participation financière à la CCIMP**

MET 18/7163/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCI de Marseille-Provence ont signé, le 20 janvier 2017 une convention-cadre afin d'unir leurs efforts pour accélérer le développement économique du territoire métropolitain. L'un des axes forts de cette convention-cadre est la nécessité de concevoir et de porter conjointement une stratégie globale d'attractivité métropolitaine, construite au plus près des attentes des entreprises et des investisseurs. Cette stratégie s'articule autour de deux grands volets : l'ouverture au monde, ainsi que l'attractivité du territoire et le rayonnement touristique.

La convention-cadre stipule qu'elle sera par la suite, en tant que de besoin, déclinée dans des conventions spécifiques à chaque action ou groupe d'actions. En application de cette disposition, la Métropole a approuvé par délibération n° ECO 003-2438/17/BM du 19 octobre 2017, la mise en œuvre opérationnelle de l'axe précité.

Ainsi, et afin de satisfaire son objectif d'ouverture au monde, la Métropole, en lien avec la CCIMP, a identifié des destinations internationales stratégiques, porteuses de développement tant pour les entreprises (export) que pour le territoire (investissement). A ce titre, la zone Euroméditerranée-Afrique et

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 mai 2018

plus particulièrement le Maghreb sont ciblés comme des destinations prioritaire devant faire l'objet d'échanges intenses.

Initialement intitulée « Maghreb Tour 2018 » dans la déclinaison opérationnelle de l'axe « attractivité » du partenariat, l'opération devait se composer d'une première mission économique au Maroc et d'une deuxième mission en Tunisie au second semestre 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIMP ont finalement décidé de n'organiser qu'une seule mission en 2018, à Casablanca du 2 au 4 mai 2018.

Cette mission économique consiste en la participation commune de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la CCIMP à la 6^e édition du Salon HUB AFRICA qui s'est tenu à Casablanca les 2 et 3 mai 2018.

L'objectif de la mission, composée d'une trentaine de participants (élus, techniciens des organisations partenaires, entreprises...) est triple :

- La promotion du positionnement de la Métropole en tant que hub Euro-Africain,
- La promotion de l'internationalisation des entreprises du territoire et le tissage de liens d'affaire,
- La promotion et la valorisation des initiatives métropolitaines sur cette zone.

Lors des réunions de travail qui se sont tenues en amont de l'évènement, il a été décidé que la CCIMP serait le mandataire des partenaires pour l'organisation de cette mission.

Chaque partenaire doit ainsi verser à la CCIMP le montant de sa participation financière à l'organisation de cette mission ; étant précisé que chaque partenaire prend en charge les frais de transport et d'hébergement de ses participants.

Par ailleurs, il a été acté que la Ville de Marseille participerait également à cette mission aux côtés de la Métropole et de la CCIMP.

Le budget prévisionnel de l'opération a donc été établi comme suit :

Budget prévisionnel				
MISSION HUB AFRICA - CASABLANCA du 2 au 4 mai 2018				
BUDGET				
DEPENSES			RECETTES	
LIBELLE	PU HT	Montant TTC	FINANCEMENTS	MONTANT
Location gratuite de 2 salles + aménagement + mise à disposition du matériel informatique et micro Cocktail pour 60 personnes (Formule simple incluant vins) + présence pdj 2 mai au matin	2 800	2 800	Métropole Aix-marseille-Provence	15000
Mise en avant de la délégation lors de la soirée de gala et d'une conférence plénière, communication, influence et relations presse, logistique (à spécifier) 2 jours de rendez-vous BtoB (avec remise) seront directement facturés aux entreprises	18 000	21 600		
Communication Graphisme et réalisation bâches stand; accompagnement par 2 journalistes/média; dossier de presse	0	3 500	Ville de Marseille	10000
Aménagement du stand de 18 mètres carrés (montant estimé sur 4 chauffeuses, 1 table basse, 1 écran plasma, machine à café, chaises, comptoir de réception) cf. devis	1 250	1 250	CCIMP	6500
Frais de déplacement entreprises Mise à disposition bus Hub Africa	2 000	2 000		
Navette aéroport hôtel - hôtel aéroport	350	350		
TOTAL CHARGES		31 500	TOTAL PRODUITS	31500

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 mai 2018

Le montant de la participation de la Métropole s'élève donc à la somme de 15 000 euros.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille pour l'organisation de la mission « Hub Africa 2018 ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°ECO 003-2438/17/BM du Bureau de la Métropole du 19 octobre 2017 approuvant la déclinaison opérationnelle « attractivité » de la convention-cadre ;
- La convention-cadre signée le 20 janvier 2017 entre la CCIMP et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que dans le cadre de l'exécution de leur convention-cadre de partenariat conclue le 20 janvier 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIMP ont décidé d'organiser une mission économique au Maroc, consistant en une participation commune au Salon HUB AFRICA les 2 et 3 mai 2018 ;
- Que la Ville de Marseille participe également à cette mission économique ;
- Que les partenaires ont décidé que la CCIMP serait leur mandataire pour l'organisation de cette mission ;
- Qu'il convient d'approuver la convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille pour l'organisation de la mission « Hub Africa 2018 » ainsi que le versement d'une participation financière de la Métropole à la CCIMP pour l'organisation de cette mission ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille pour l'organisation de la mission « Hub Africa 2018 ».

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 mai 2018

Article 2 :

Est approuvé le versement d'une participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence, d'un montant de 15 000 euros (quinze mille euros), au profit de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence (CCIMP).

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - sous politique B330 – nature 6228 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL